

Décret n° 98-110 **du** 23 Avril 1998

**portant nomination d'un conseiller spécial
du Président de la République**

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°001-97 du 29 octobre 1997 portant nomination du ministre, directeur de cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 97-14 du 12 décembre 1997 portant nomination du capitaine de corvette OKEMBA Jean Dominique en qualité de conseiller du Président de la République ;

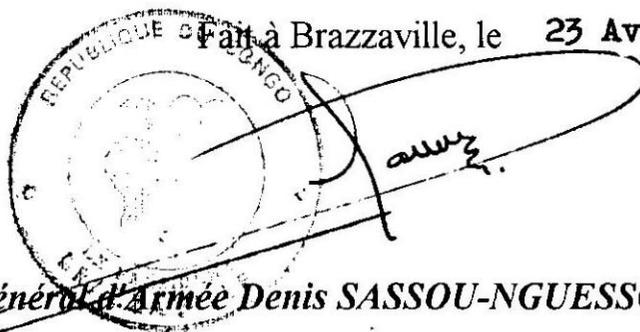
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

DECRETE :

Article unique : Le capitaine de corvette OKEMBA (Jean -Dominique) est nommé **conseiller spécial** du Président de la République.

Les dispositions du présent décret annulent et remplacent celles du décret sus-visé n° 97-14 du 12 décembre 1997.

Fait à Brazzaville, le **23 Avril** 1998



Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO